

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 375**6 avril 2004****SOMMAIRE**

Area 51 Properties S.A., Luxembourg	17997	Kinny Holding S.A., Luxembourg	17978
Ariaco Investment S.A., Luxembourg	17992	Kinny Holding S.A., Luxembourg	17978
Arma Immo S.A., Luxembourg	17959	Kinny Holding S.A., Luxembourg	17978
BRPHP Rivepar, S.à r.l., Luxembourg	17981	Kinny Holding S.A., Luxembourg	17978
Brenntag FinanceCo II, S.à r.l., Munsbach	17954	Komplet Benelux, GmbH, Drinklange	18000
Carrera Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	17974	Komplet Benelux, GmbH, Drinklange	18000
Design Deco Pub S.A., Bettembourg	17992	KoSa Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	17964
Elteren a Pedagogue fir Integratioun, A.s.b.l., Bereldange	17973	(La) Marre S.A., Luxembourg	17959
European Collective Integral Luxembourg S.A., Luxembourg	17993	Matériaux d'Autrefois S.A., Bertrange	17992
European Collective Integral Luxembourg S.A., Luxembourg	17993	Owest Holding I S.A., Luxembourg	17991
Fondation A.L.M.R.T. Dr. Henri Küntziger, Luxembourg	17961	Owest Holding I S.A., Luxembourg	17991
Future Vision Consulting S.A., Luxembourg	17960	PET International, S.à r.l., Münsbach	17982
Fynar S.A.H., Luxembourg	17953	R-LuxInvest S.A., Moersdorf	17960
Genisis Finance, S.à r.l., Luxembourg	17961	Rayol Films S.A., Bertrange	17994
Genisis Finance, S.à r.l., Luxembourg	17964	Ripli Holding S.A., Luxembourg	17990
Gunawan Holding S.A., Luxembourg	17993	Rivepar Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	17979
Gunawan Holding S.A., Luxembourg	17993	Rosette S.A., Luxembourg	17987
Gunawan Holding S.A., Luxembourg	17994	SCI Rue du Bois, Luxembourg	17990
Gunawan Holding S.A., Luxembourg	17994	Société de Gestion de Cafés-Restaurants S.A., Luxembourg	17973
Hellenic Finance S.C.A., Luxembourg	17988	Syndicat des Pharmaciens Luxembourgeois, A.s.b.l., Strassen	17977
		Valumaco Lussemburgo S.A., Luxembourg	17997

FYNAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.481.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 mars 2003, enregistrés à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04269, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 février 2004.

Pour extrait sincère et conforme
BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

(018579.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2004.

BRENNTAG FinanceCo II, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 99.198.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-ninth of January.
Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CM KOMPLEMENTÄR 03-AP II. GmbH & Co. KG, a company incorporated and existing under the laws of Germany, currently registered with the commercial register of the local court (Amtsgericht) of Munich under HRA 82958, registration in Mülheim pending, having its registered office at c/o BRENNTAG AG, Stinnes-Platz 1, D-45472 Mülheim an der Ruhr, Germany,

here represented by Mrs Florence Bal, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London, on 26 January 2004.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its here-above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which it declares organised as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owners of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of BRENNTAG FinanceCo II.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Munsbach - Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of shareholders. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. In dealings with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's object. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the sole signature of any of the managers.

The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 21. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by CM KOMPLEMENTÄR 03-AP II. GmbH & Co. KG, pre-named, for a total price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500,-).

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) entirely allocated to the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2004.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand five hundred euro.

Extraordinary General Meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately proceeded to take the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company:

a) Paul Edgerley, managing director, residing in 119 Hyslop Road, Brookline, MA 02146, U.S.A., born on 12 December 1955 in the U.S.A.

b) Steve Barnes, managing director, residing in One Old Colony drive, Dover, MA 02030, U.S.A., born on 6 April 1960 in the U.S.A.

c) Michel Plantevin, managing director, residing in 16 Belsize Crescent, London MW3 5QU, United Kingdom, born on 24 October 1956 in Marseilles, France.

d) Ailbhe Jennings, director, residing in 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange, Luxembourg, born on 27 March 1963 in Dublin, Ireland.

3. The managers are appointed for an unlimited period of time.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundvier, den neunundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Me Joseph Elvinger, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

CM KOMPLEMENTÄR 03-AP II. GmbH & Co. KG, eine Gesellschaft gegründet nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland, derzeit eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts München unter HRA 82958, Eintragung ins Handelsregister in Mülheim noch ausstehend, mit Sitz in c/o BRENNTAG AG, Stinnes-Platz 1, D-45472 Mülheim an der Ruhr, Deutschland,

hier vertreten durch Frau Florence Bal, maître en droit, wohnhaft zu Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in London, am 26. Januar 2004.

Die Vollmacht bleibt nach Unterzeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit gründen, wie folgt zu beurkunden:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Die Erschienenen gründen hiermit, zwischen den jetzigen Inhabern der ausgegebenen Aktien und alle denen die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht, (nachstehend die «Gesellschaft») der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen zugrunde legen.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften, sonstige Vermögensanlagen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann ebenfalls den Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder welche der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung BRENNTAG FinanceCo II.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Munsbach - Schuttrange, Großherzogtum Luxemburg. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann Zweigstellen oder Agenturen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland eröffnen.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), unterteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).

Jeder Anteil gewährt ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch Mehrheitsbeschluss der Gesellschafter geändert werden, vorausgesetzt, dass die zustimmenden Gesellschafter Dreiviertel des Kapitals vertreten.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer für jeden Anteil an. Die Miteigentümer eines Anteils müssen durch eine einzige Person gegenüber der Gesellschaft vertreten sein.

Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile unter Lebenden an Dritte bedarf der Zustimmung der Hauptversammlung. Die Beschlussfassung erfolgt mit einer Mehrheit, welche Dreiviertel des Gesellschaftskapitals vertritt.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Hauptversammlung die mit einer Mehrheit, welche Dreiviertel des Gesellschaftskapitals vertritt, beschließt. Keiner Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Ascendenten, Deszendenten oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch Tod, noch durch Entmündigung, Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter.

Art. 11. Weder Gläubiger, noch Rechtsnachfolger oder Erben können, für jeglichen Grund es auch sein mag, Siegel an den Aktiven und Dokumenten der Gesellschaft beisetzen.

C. Geschäftsführung

Art. 12. Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein. In Bezug auf Dritte hat der Geschäftsführer bzw. im Fall von mehreren Geschäftsführern die gesamte Geschäftsführung unter allen Umständen unbeschränkte Vollmacht, im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehenden Geschäfte und Handlungen zu genehmigen. Der (die) Geschäftsführer wird (werden) durch die Hauptversammlung der Gesellschafter ernannt, welche die Dauer des Mandates des oder der Geschäftsführer bestimmt. Der (die) Geschäftsführer kann (können) jeder Zeit freilich und ohne Angabe von Gründen abberufen werden.

Die Gesellschaft wird unter allen Umständen durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder bei mehreren Geschäftsführern durch die alleinige Unterschrift eines jeden der Geschäftsführer verpflichtet.

Sondervollmachten oder begrenzte Vollmachten können unter privatschriftlichem Dokument vom alleinigen Geschäftsführer oder von Geschäftsführerrat an eine oder mehrere Personen ausgestellt werden.

Art. 13. Sind mehrere Geschäftsführer vorhanden, so wird die Gesellschaft durch die gesamte Geschäftsführung geleitet, welche aus dem Kreise ihrer Mitglieder einen Vorsitzenden und einen stellvertretenden Vorsitzenden auserwählen kann. Sie kann außerdem einen Sekretär auserwählen, welcher nicht Geschäftsführer sein muss, und welcher für die Führung der Protokolle der Geschäftsführungssitzungen verantwortlich ist.

Die Geschäftsführung wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort einberufen. Der Vorsitzende nimmt den Vorsitz bei allen Sitzungen der Geschäftsführung ein. In seiner Abwesenheit kann die Geschäftsführung mit Mehrheitsbeschluss der Anwesenden ein anderes Mitglied der Geschäftsführung zum Vorsitzenden pro tempore ernennen.

Jedes Mitglied der Geschäftsführung erhält zumindest vierundzwanzig Stunden vor dem für die Sitzung vorgesehenen Zeitpunkt ein schriftliches Einberufungsschreiben, außer in dringlichen Fällen, wobei die Art und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Kein Einberufungsschreiben ist erforderlich, wenn jeder Geschäftsführer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel eingewilligt hat. Ein gesondertes Einberufungsschreiben ist für Geschäftsführungssitzungen nicht erforderlich, wenn Zeit und Ort der Sitzung in einem vorangehenden Geschäftsführungsbeschluss festgesetzt wurden.

Jeder Geschäftsführer kann sich in den Sitzungen der Geschäftsführung durch einen anderen Geschäftsführer mittels einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax erteilten Vollmacht vertreten lassen. Ein Geschäftsführer kann mehrere andere Geschäftsführer vertreten.

Jeder Geschäftsführer kann an der Sitzung durch Telefon- oder Videokonferenzschaltung oder durch ein anderes geeignetes Kommunikationsmittel teilnehmen, wenn den an der Sitzung teilnehmenden Personen die Verständigung untereinander ermöglicht ist. Die in dieser Weise erfolgte Teilnahme an einer Sitzung entspricht der persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung.

Die Geschäftsführung ist nur beschlussfähig, wenn zumindest die Mehrheit der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse der Geschäftsführung werden mit einfacher Stimmenmehrheit der auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.

Einstimmige Beschlüsse der Geschäftsführung können auch in Form von Rundschreiben durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch andere Kommunikationsmittel gefaßt werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll, das als Nachweis der Beschlussfassung gilt.

Art. 14. Die Protokolle aller Sitzungen der Geschäftsführung werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern oder von einer durch die Geschäftsführung zu diesem Zweck bestellten Person unterzeichnet

Art. 15. Die Gesellschaft wird durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, nicht aufgelöst.

Art. 16. Die Geschäftsführer haften aufgrund der Ausübung ihrer Funktion für Verbindlichkeiten der Gesellschaft oder der Gesellschafter nicht persönlich. Sie sind nur für die ordnungsgemäße Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

D. Entscheidungen des Alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 18. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden.

Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung einer Mehrheit der Gesellschafter sofern diese wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 19. Der alleinige Gesellschafter übt die Befugnisse, die der Hauptversammlung gemäß Sektion XII des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen, angehören.

E. Geschäftsjahr - Konten - Ausschüttung von Gewinnen

Art. 20. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember.

Art. 21. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen das Inventar in dem sämtliche Aktiven und Forderungen der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 22. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 23. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest. Falls nicht anders vorgesehen, haben die Liquidatoren die alle Befugnisse zur Verwertung der Aktiven und Begleichung der Forderungen der Gesellschaft.

Der restliche Überschuss der aus der Verwertung der Aktiven und Begleichung der Forderungen der Gesellschaft hervorgeht, wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu ihren bestehenden Anteil am Kapital aufgeteilt.

Art. 24. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Erschienenen auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen.

Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile

Alle fünfhundert (500) Anteile werden von CM KOMPLEMENTÄR 03-AP II. GmbH & Co. KG, obengenannt, für einen Gesamtpreis von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) gezeichnet.

Alle fünfhundert (500) Anteile wurden vollständig eingezahlt, so dass der Gesellschaft ein Betrag in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) ab sofort zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichnetem beurkundenden Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2004.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf tausendfünfhundert Euro geschätzt.

Generalversammlung der Gesellschafter

Anschließend an die Gründung hat der alleinige Gesellschafter, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Gesellschaftssitz befindet sich an 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Großherzogtum Luxemburg.
2. Folgenden Personen werden zu Geschäftsführer ernannt:
 - a) Paul Edgerley, managing director, wohnhaft in 119 Hyslop Road, Brookline, MA 02146, U.S.A., geboren am 12. Dezember 1955 in den Vereinigten Staaten von Amerika.
 - b) Steve Barnes, managing director, wohnhaft in One Old Colony drive, Dover, MA 02030, U.S.A., geboren am 6. April 1960 in den Vereinigten Staaten von Amerika.

c) Michel Plantevin, managing director, woonhaft in 16 Belsize Crescent, London MW3 5QU, Groß-Britannien, geboren am 24. Oktober 1956 in Marseilles, Frankreich.

d) Ailbhe Jennings, director, woonhaft in 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange, Luxemburg, geboren am 27. März 1963 in Dublin, Irland.

3. Die Geschäftsführer sind auf unbestimmte Zeit ernannt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigten der Erschienenen haben diese mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Signé: F. Bal, J. Elvinger.

Enregistré à Luxemburg, le 6 février 2004, vol. 20CS, fol. 30, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 20 février 2004.

J. Elvinger.

(018501.3/211/322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxemburg, le 27 février 2004.

LA MARRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxemburg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxemburg B 63.373.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LA MARRE S.A. tenue à Luxemburg, 15-17, avenue Gaston Diderich, en date du 9 janvier 2004 que:

- Le bilan et le compte de pertes et profits pour l'exercice au 31 octobre 2002 sont approuvés.
- La perte de l'exercice est reportée.
- L'assemblée, après délibération, conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, décide de poursuivre les activités de la société malgré le fait que les pertes cumulées soient supérieures à la moitié du capital social.
- Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de leurs mandats au 31 octobre 2002.
- Le mandat du Commissaire aux Comptes est renouvelé pour une période supplémentaire de six ans.

Commissaire aux Comptes:

TEMPLE AUDIT S.C.

Pour extrait conforme

S.W. Baker

Administrateur

Enregistré à Luxemburg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01848. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018087.3/1349/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxemburg, le 26 février 2004.

ARMA IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxemburg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxemburg B 34.185.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 novembre 2003

- Le siège social de la Société est transféré du 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxemburg avec effet au 1^{er} janvier 2002.
- La démission de Messieurs O. Ferres, J. Hames et M. Guilluy en tant qu'administrateurs est acceptée. Décharge leur est donné pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.
- La nomination de Messieurs M. Limpens et H. Charbon ainsi que de Madame A. Graziano en tant que nouveaux administrateurs est acceptée. Ils poursuivront les mandats de leurs prédécesseurs qui viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui approuvera les comptes de l'exercice arrêté au 31 mars 1999.

Pour ARMA IMMO S.A.

Signatures

Enregistré à Luxemburg, le 20 février 2004, réf. LSO-AN04611. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017432.3/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxemburg, le 25 février 2004.

FUTURE VISION CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 67.465.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FUTURE VISION CONSULTING S.A. tenue à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, en date du 9 janvier 2004 que:

- Le bilan et le compte de profits et pertes pour l'exercice au 31 octobre 2002 sont approuvés.
- La perte qui s'élève à EUR 7.747,- est reportée.
- L'assemblée, après délibération, conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, décide de poursuivre les activités de la société malgré le fait que les pertes cumulées soient supérieures à la moitié du capital social.
- Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au 31 octobre 2002.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés pour une période supplémentaire de six ans.

Administrateurs:

Simon W. Baker
Corinne Néré
Dawn E. Shand

Commissaire aux Comptes:

TEMPLE AUDIT S.C.

Pour extrait conforme
S.W. Baker
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01844. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018072.3/1349/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

R-LuxInvest S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6691 Moersdorf.
H. R. Diekirch B 95.040.

—
Ausserordentliche Hauptversammlung des Verwaltungsrates am 26. Februar 2004

Es sind erschienen:

1. Herr Christian Seidel, geboren am 2. November 1972, Steuerfachangestellter, wohnhaft in L-6691 Moersdorf, 7, Am Ieweschten Flouer.
2. Herr Dipl.- Ing. Walter Nolles, geboren am 5. August 1934, Architekt, wohnhaft in D-54296 Trier, Lasinkystr. 15.
3. Herrn Dr. Winfried Niggemeyer, Rechtsanwalt, geboren am 10. September 1949, wohnhaft in D-54295 Trier, Stefan-George-Str. 13.

Die eingangs erwähnten Verwaltungsratsmitglieder, die von den Aktionären umfassend bevollmächtigt sind und das gesamte Aktienkapital vertreten, treten zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen.

Einziger Punkt der Tagesordnung ist die Abberufung von Herrn Christian Seidel als Vorsitzender des Verwaltungsrates der Gesellschaft und die Ernennung des Herrn Ralf Stöcker zum neuen Vorsitzenden des Verwaltungsrates.

Die Parteien fassen, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt haben, einstimmig folgende Beschlüsse:

1. Herr Christian Seidel, der am 28. Juni 2002 zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates der Gesellschaft bestellt worden war, wird mit sofortiger Wirkung von diesem Posten abberufen und scheidet aus dem Verwaltungsrat aus.
2. Als neues Verwaltungsratsmitglied und als Verwaltungsratsvorsitzenden und geschäftsführenden Verwalter, welcher die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten kann, wird Herr Ralf Stöcker, geboren am 22. Mai 1968, wohnhaft in D-54348 Schweich, Zum Meulenwald 19, ernannt. Ablauf des Mandats: 26. Februar 2008.

Der neue Verwaltungsratsvorsitzende Ralf Stöcker zeichnet seine Unterschrift wie folgt:

Unterschrift.

Vorstehende Beschlüsse erfolgten einstimmig; weitere Beschlüsse werden nicht gefaßt.

Moersdorf, den 26. Februar 2004.

C. Seidel / Dr. W. Niggemeyer / W. Nolles.

Enregistré à Diekirch, le 27 février 2004, réf. DSO-AN00214. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(900817.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 février 2004.

FONDATION A.L.M.R.T. DR. HENRI KÜNTZIGER, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: Luxembourg.

Etablissement d'utilité publique fondé en 1993.

ETAT DES RECETTES ET DEPENSES ARRETE AU 31 DECEMBRE 2003
(EURO)

<i>Recettes</i>	<i>2003</i>	<i>2002</i>	<i>Dépenses</i>	<i>2003</i>	<i>2002</i>
Dons.....	3.125,00	8.968,92	Frais de fonctionnement		240,69
Produits financiers	75,35	105,60	Conférences	274,80	474,13
Dons WTG/Nancy.....	2.212,50		Dons/Cotisations.....	275,00	
Cotisation.....	94,00	79,32	Formation		
Activités sportives		898,00	Activités sportives	5.775,00	1.381,56
			Produits financiers	17,00	16,34
			Expositions/Publications.....		300,47
Total des recettes	<u>5.506,85</u>	<u>10.051,84</u>	Total des dépenses	<u>6.341,80</u>	<u>2.413,19</u>
Excédent de dépenses	834,95		Excédent de recettes.....		7.638,65
Total:	<u>6.341,80</u>	<u>10.051,84</u>	Total:	<u>6.341,80</u>	<u>10.051,84</u>

ETAT DES AVOIRS ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 2003
(EURO)

<i>Actif</i>	<i>2003</i>	<i>2002</i>	<i>Passif</i>	<i>2003</i>	<i>2002</i>
Avoir BCEE C.C.	6.137,31	2.882,19	Fonds social	16.718,52	9.079,87
Avoir BCEE C.E.	4.443,94	4.380,21			
Avoir CCPL	5.302,32	9.456,12	Résultat de l'exercice.....	- 834,95	7.638,65
Total:	<u>15.883,57</u>	<u>16.718,52</u>	Total:	<u>15.883,57</u>	<u>16.718,52</u>

Luxembourg, le 18 février 2004.

G. Fournel / Signatures

Le trésorier / Les commissaires aux comptes

BUDGET PREVISIONNEL 2004
(EURO)

<i>Recettes</i>	<i>2004</i>	<i>Dépenses</i>	<i>2004</i>
Dons et sponsoring	5.600,00	Frais de fonctionnement	500,00
Produits financiers	84,95	Conférences.....	500,00
Boni de l'exercice 2003		Formation continue.....	750,00
		Dons.....	600,00
		Expositions/Publications.....	500,00
		Activités sportives	2.000,00
		Malus	834,95
Excédent de dépenses		Excédent de recettes	
Total:	<u>5.684,95</u>	Total:	<u>5.684,95</u>

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2004, réf. LSO-AN05369. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017960.2//43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

GENISIS FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 96.953.

In the year two thousand four, on the ninth of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partner of GENISIS FINANCE, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 96.953, incorporated by deed acted on the 5th day of November 2003, not yet published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Ms Rachel Uhl, jurist at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partner present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 987,500.- (nine hundred and eighty-seven thousand five hundred euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to EUR 1,000,000.- (one million euros) by the issue of 39,500 (thirty-nine thousand five hundred) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

2.- Subscription, intervention of the subscriber and full payment of the new shares by contribution in kind consisting of a waiver of an unquestioned claim of EUR 987,500.- (nine hundred and eighty-seven thousand five hundred euros), existing against the Company in favour of CDC FINANCE - CDC IXIS.

3.- Acceptation by the managers of GENISIS FINANCE, S.à r.l.

4.- Amendment of Article eight of the Articles of Incorporation of the Company in order to reflect such action.

5.- Transfer of the Company's registered office.

After the foregoing was approved by the meeting, the partner decides what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 987,500.- (nine hundred and eighty-seven thousand five hundred euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to EUR 1,000,000.- (one million euros) by the issue of 39,500 (thirty-nine thousand five hundred) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of a waiver of an unquestioned claim, existing in favour of CDC FINANCE - CDC IXIS, a company incorporated under the laws of France, having its registered office at 26/28, rue Neuve Tolbiac, 75658 Paris Cedex 13, France, R.C.S. Paris B 335 128 898, amounting to EUR 987,500 (nine hundred and eighty-seven thousand five hundred euros).

Second resolution

It is decided to admit the subscription of the 39,500 (thirty-nine thousand five hundred) new shares by the sole partner, CDC FINANCE - CDC IXIS, prenamed.

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervene CDC FINANCE - CDC IXIS, prenamed subscriber, which declared to subscribe to 39,500 (thirty-nine thousand five hundred) new shares and to fully pay it up by a contribution in kind consisting of an irrevocable waiver of its claim existing against the Company, EPI TRINITY, S.à r.l., and in favour of CDC FINANCE - CDC IXIS, for an amount of EUR 987,500.- (nine hundred and eighty-seven thousand five hundred euros).

The evidence of existence and the amount of such claim and of the waiver have been given to the undersigned notary by a certificate of acknowledgement of debt evidenced by way of a resolution taken by the managers of GENISIS FINANCE, S.à r.l., and by a certificate of renunciation to the claims signed by the subscriber.

Managers' intervention

Thereupon intervene the current managers of GENISIS FINANCE, S.à r.l., all of them here represented by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, they expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation and confirms the validity of the subscription and payment.

Third resolution

By virtue of the foregoing resolutions, the share capital is now subscribed as follows:

CDC FINANCE - CDC IXIS, R.C.S. Paris B 335 128 898, 40,000 shares 1,000,000.- EUR

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend the Article eight of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 1,000,000.- (one million euros) represented by 40,000 (forty thousand) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.»

Fifth resolution

It is decided to transfer the Company's registered office from 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg to 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg with immediate effect.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately twelve thousand Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le neuf février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée GENISIS FINANCE, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 96.953 constituée suivant acte reçu le 5 novembre 2003, pas encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros), représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 987.500,- (neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 1.000.000,- (un million euros) par l'émission de 39.500 (trente-neuf mille cinq cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération des nouvelles parts par un apport en nature consistant en la renonciation à due concurrence à une créance certaine, existant à charge de la Société au profit de CDC FINANCE - CDC IXIS pour un montant de EUR 987.500,- (neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros).

3.- Acceptation par les gérants de GENISIS FINANCE, S.à r.l.

4.- Modification afférente de l'Article huit des statuts.

5.- Transfert du siège social de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 987.500,- (neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 1.000.000,- (un million euros) par l'émission de 39.500 (trente-neuf mille cinq cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, souscrites intégralement et libérées par un apport en nature consistant en la renonciation à due concurrence à une créance certaine, existant à charge de la société au profit de CDC FINANCE - CDC IXIS, s'élevant à EUR 987.500,- (neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros).

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre la souscription des 39.500 (trente-neuf mille cinq cents) nouvelles parts sociales par l'associé unique, CDC FINANCE - CDC IXIS, une société de droit français, ayant son siège social au 26/28, rue Neuve Tolbiac, 75658 Paris Cedex 13, France, R.C.S. Paris B 335 128 898.

Intervention - Souscription - Libération

Intervient ensuite CDC FINANCE - CDC IXIS, souscripteur prédésigné,

a déclaré souscrire à 39.500 (trente-neuf mille cinq cents) nouvelles parts sociales, et les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable de la créance certaine, liquide et exigible, existant à son profit et à charge de la Société, GENISIS FINANCE, S.à r.l., prédésignée, et en annulation de cette même créance pour un montant de EUR 987.500,- (neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros).

La justification de l'existence et le montant des dites créances et des renonciations ont été rapportées au notaire instrumentant par un certificat de reconnaissance de dette mise en évidence par une résolution signée par les gérants de la Société, GENISIS FINANCE, S.à r.l., ainsi que par une déclaration de renonciation signée par le souscripteur.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus les gérants de GENISIS FINANCE, S.à r.l., ici représentés en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en sa qualité de gérants de la société en raison de l'apport en nature ci-avant décrit, ils marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscription et libération.

Troisième résolution

En vertu des résolutions qui précédent, le capital social est maintenant souscrit comme suit:

CDC FINANCE - CDC IXIS, R.C.S. Paris B 335 128 898 40.000 parts 1.000.000,- EUR

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précédent, il est décidé de modifier l'Article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 1.000.000,- (un million euros) divisé en 40.000 (quarante mille) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

Cinquième résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de douze mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, vol. 142S, fol. 50, case 12. – Reçu 9.875 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2004.

J. Elvinger.

(017982.3/211/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

GENISIS FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 96.953.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

Signature.

(017983.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

KoSa LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV.

R. C. Luxembourg B 99.193.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the eighteenth of February.

Before Us, André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. KOCH FIBER I B.V., a company governed by the laws of The Netherlands, with registered office at Teleportboulevard 140, 1043 EJ Amsterdam, P.O. Box 2838, 1000 CV Amsterdam, The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under no. 34202217,

here represented by Maître Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given at Wichita, Kansas, United States, on February 9, 2004.

2. KOCH FIBER II B.V., a company governed by the laws of The Netherlands, with registered office at Teleportboulevard 140, 1043 EJ Amsterdam, P.O. Box 2838, 1000 CV Amsterdam, The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under no. 34202218,

here represented by Maître Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Wichita, Kansas, United States, on February 6, 2004.

The above-mentioned proxies, signed by the proxy holders of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of incorporation of a company:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name

There is established by the appearing parties a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, and by the present Articles of Incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of two shareholders, owners of all the shares. The Company may however at any time be composed of one or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of KoSa LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 2. Registered Office

The Company will have its registered office in the municipality of the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s) or of the Board of Managers, as the case may be.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s) or of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager(s) or of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object

The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Subscribed capital

The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and reduction of capital

The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Manager(s), Board of managers, Statutory auditors**Art. 9. Manager(s)**

The Company will be managed and administered by one (1) or several managers which, if their number is three and more, may form a board of managers (referred to as the «Board of Managers») and who need not be shareholders (the «Manager(s)»).

The Manager(s) will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

Art. 10. Board of Managers

The Board of Managers, if existing, will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers so require.

The Chairman will preside at all meetings of the board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing, by fax or by telegram. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Directors

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the Manager(s) or of the Board of Managers

Each of the Manager(s) individually or, in case there is a Board of Managers, the Board of Managers, is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Manager(s) or of the Board of Managers.

Art. 13. Delegation of Powers

The Manager(s) or the Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 14. Conflict of Interests

Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not con-

sider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 15. Representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the signature of any single Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Manager(s) or by the Board of Managers, within the limits of such power.

Art. 16. Statutory Auditors

The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the shareholders' meeting.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 17. General meeting of shareholders

If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Manager(s) or by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Manager(s) or by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who needs not to be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s) or of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers of the meeting of shareholders

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Manager(s) or to the Board of Managers by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Annual General Meeting

The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on 31 March at 2.00 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Procedure, Vote

Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the by the Chairman or by any Manager.

Chapter V. Financial Year, Distribution of profits

Art. 21. Financial Year

The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

Art. 22. Adoption of financial statements

At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager(s) or the Board of Managers draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 23. Appropriation of Profits

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Manager(s) or the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends. The Manager(s) or the Board of Managers fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation

The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 25. Applicable Law

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	number of shares	Amount paid-in (EUR)
KOCH FIBER I B.V.	9,375	375	9,375
KOCH FIBER II B.V.	3,125	125	3,125
Total:	12,500	500	12,500

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 2,500.- EUR.

Transitory provision

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2004.

Extraordinary general meeting

The appearing shareholders, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The general meeting resolves to set the number of Managers at one (1) and further resolved to appoint the following as single Manager for a period ending at the date of approval of the annual accounts for the financial year ended 31 December 2004:

- Mr Jeffrey Ray Walker, Business Executive, President of INVISTA, born on July 1, 1962 in Wichita, Kansas (United States of America) and residing at 1142 North Linden Circle, Wichita, Kansas 67206 (United States of America).

2. The registered office of the Company shall be at 48, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the proxy holders of the appearing parties, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-huit février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. KOCH FIBER I B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à Teleportboulevard 140, 1043 EJ Amsterdam, B.P. 2838, 1000 CV Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34202217,

ici représentée par Maître Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu de d'une procuration donnée à Wichita, Kansas, États-Unis d'Amérique, le 9 février 2004,

2. KOCH FIBER II B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à Teleportboulevard 140, 1043 EJ Amsterdam, B.P. 2838, 1000 CV Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34202218,

ici représentée par Maître Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu de d'une procuration donnée à Wichita, Kansas, États-Unis d'Amérique, le 6 février 2004.

Lesquelles procurations, signées par les mandataires des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles vont constituer par les présentes:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

Il est formé par les comparants une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement deux associés, propriétaires de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination KoSa LUXEMBOURG,S.à r.l.

Art. 2. Siège social

Le siège social est établi dans la commune de la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de la Ville de Luxembourg par décision du/des Gérant(s) ou du Conseil de Gérance suivant les cas.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du/des Gérant(s) ou du Conseil de Gérance.

Au cas où le/les Gérant(s) ou le Conseil de Gérance estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet

La Société a pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II. Capital, actions

Art. 5. Capital social

Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social

Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associées adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérant(s), Conseil de gérance, Commissaires aux comptes**Art. 9. Gérant(s)**

La Société est gérée et administrée par un (1) ou plusieurs gérants qui, pour autant que leur nombre est égal ou supérieur à trois, peuvent former un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance»), associés ou non (ci-après le/les «Gérant(s)»).

Le/les Gérant(s) sera/seront nommé(s) par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui déterminent leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 10. Conseil de Gérance

Le Conseil de Gérance, s'il en existe un, choisira parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence l'assemblée générale des associés ou le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par télégramme de chaque Gérant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Gérants.

Art. 12. Pouvoirs du/des Gérant(s) ou du Conseil de Gérance

Chaque Gérant individuellement ou, s'il en existe un, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du/des Gérant(s) ou du Conseil de Gérance.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

Le/les Gérant(s) ou le Conseil de Gérance peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de leur choix.

Art. 14. Conflit d'Intérêts

Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature d'un Gérant unique, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le/les Gérants ou par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaire aux comptes

Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés**Art. 17. Assemblée générale des associés**

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le/les Gérant(s) ou par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le/les Gérant(s) ou le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le/les Gérant(s) ou par le Conseil de Gérance.

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au(x) Gérant(s) ou au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle

L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le 31 mars à 14 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Procédure - Vote

Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise pour les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par un membre du Conseil de Gérance.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. Année sociale

L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 22. Approbation des comptes annuels

A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le/les Gérant(s) ou le Conseil de Gérance dressent un inventaire des biens et des dettes et établissent les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

Art. 23. Affectation des bénéfices

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le/les Gérant(s) ou le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le/les Gérant(s) ou le Conseil de Gérance détermineront le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, liquidation

La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par les associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 25. Loi applicable

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont souscrit au nombre de parts sociales et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Associés	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
KOCH FIBER I B.V.	9.375	375	9.375
KOCH FIBER II B.V.	3.125	125	3.125
Total:	12.500	500	12,500

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 2.500,- EUR.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2004.

Assemblée générale extraordinaire

Les associées comparantes, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont immédiatement constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale décide de fixer le nombre de Gérants à un (1) et décide en outre de nommer la personne suivante comme Gérant pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes annuels pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 2004:

- Monsieur Jeffrey Ray Walker, Business Executive, Président d'INVESTA, né le 1^{er} juillet 1962 à Wichita, Kansas (Etats-Unis d'Amérique) et résidant au 1142, North Linden Circle, Wichita, Kansas 67206 (Etats-Unis d'Amérique).

2. Le siège social de la Société est fixé au 48, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparantes le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Schummer, M. Müller, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2004, vol. 20CS, fol. 40, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2004.

A. Schwachtgen.

(018465.3/230/531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2004.

ELTEREN A PEDAGOGUE FIR INTEGRATIOUN, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: Bereldange.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 21 mai 2003

Suivant l'Assemblée Générale tenue le 21 mai 2003 au S.I.P.O., 60, avenue de la Faïencerie Limpertsberg, les articles 2 et 7 des statuts de l'A.s.b.l. E.P.I. ont pris la nouvelle teneur suivante:

Art. 2. Son siège social est établi à Bereldange.

Art. 7. Peuvent devenir membre les parents, pédagogues ou autres personnes intéressées, qui adhèrent aux principes de l'intégration et qui payent la cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale, cotisation qui ne peut être supérieure à EUR 25,- (indice 100).

Un exemplaire des statuts coordonnés est joint à la présente pour être déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, statuts coordonnés enregistrés à Luxembourg, réf. LSO-AM07227 le 29 janvier 2004.

Pour l'A.s.b.l. E.P.I.

J. Ury-Entringer

Présidente

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07230. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018012.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

SOCIETE DE GESTION DE CAFES-RESTAURANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue Fort Elisabeth.

R. C. Luxembourg B 92.410.

—
L'an deux mille quatre, le 16 février à 16.00 heures, s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la SOCIETE DE GESTION DE CAFES-RESTAURANT, au siège social 29, rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri Deltgen, demeurant 29, rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Claude Muller demeurant à Helmsange.

Le président déclare que les actionnaires représentant l'intégralité du capital souscrit sont présents à l'Assemblée Générale Extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

1) Démission d'un administrateur.

2) Résiliation du contrat de location du fond de commerce.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Erni Schumacher en tant qu'administrateur, demeurant 12, route du Vin à L-5495 Wintrange et lui donne décharge.

L'Assemblée résilie le contrat de location du fond de commerce du café situé 57, rue d'Anvers à Luxembourg sous la dénomination BRASSERIE LE CARILLON avec effet immédiat. Vu que certaines mensualités de loyer n'ont pas été honorées; l'Assemblée autorise la BRASSERIE MOUSEL DIEKIRCH S.A. à utiliser les fonds du dépôt de garantie pour payer les loyers échus ainsi que les factures d'achats marchandises restantes à payer.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est close à 17.00 heures.

H. Deltgen / C. Muller

Le Président / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2004, réf. LSO-AN05722. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018372.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2004.

CARRERA LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 99.139.

—
STATUTES

In the year two thousand four, on the sixth of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1.- CARRERA GLOBAL INVESTMENTS LTD., a Company formed under British Virgin Islands Law, having its registered office at Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;

2.- BRIGHT GLOBAL S.A., incorporated under British Virgin Islands Law and having its registered office at Road Town, Tortola, British Virgin Islands;

hereby represented by Mr Hubert Janssen, lawyer, residing in Torgny (Belgium), by virtue of signed proxies.

The aforesaid proxies, being initialled *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the aforesaid capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which the founders declare to organize among themselves.

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg société anonyme is hereby formed under the name CARRERA LUXEMBOURG HOLDING S.A.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The Company's holding purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however within the bounds laid down by the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 5. The subscribed capital is set at EUR 2,450,000.- (two million four hundred and fifty thousand Euros), represented by 2,450 (two thousand four hundred and fifty) shares with a nominal value of EUR 1,000.- (one thousand Euros) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in bearer or nominative form.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 6. The Company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves. Their mandate may not exceed six years.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant *replevins* with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the first Friday in the month of May at 10.00 a.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 13. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory measures

Exceptionally the first business year will begin today and close on December, 31st 2004.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

1.- CARRERA GLOBAL INVESTMENTS Ltd.....	2,449 shares
2.- BRIGHT GLOBAL S.A.....	1 share
Total.....	<u>2,450 shares</u>

All these shares have been fully paid up and therefore, the amount of EUR 2.450.000,- (two million four hundred and fifty thousand Euros) is as now at the disposal of the company CARRERA LUXEMBOURG HOLDING S.A., proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about twenty nine thousand Euros.

Extraordinary General Meeting

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

The party appearing, representing the totality of the capital took the following resolutions.

First resolution

The number of Directors is set at three and that of the auditors at one.

The following are appointed Directors, each with authority to sign jointly with one other director in the name of the Company:

- a) Mr Jan Rottiers, Director, residing in Luxembourg (Luxembourg);
 - b) Mr David de Marco, Director, residing in Stegen (Luxembourg),
 - c) Mr Alain Lam, réviseur d'entreprises, residing at Mersch (Luxembourg),
- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of 2009.

Second resolution

Is elected as statutory auditor:

the company CERTIFICA, S.à r.l., having its registered office at L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
Its term of office will expire after the annual meeting of shareholders of 2009.

Third resolution

The address of the Company is fixed at L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le six février,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- CARRERA GLOBAL INVESTMENTS Ltd., une société des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques;

2.- La société des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., ayant son siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands;

ici représentées par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique) en vertu de procurations signées.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer au nom et pour le compte de ses mandants et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: CARRERA LUXEMBOURG HOLDING S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères. La société peut acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière. Notamment la société peut procéder à l'acquisition de brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur. La société peut octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties. En règle générale, la société pourra poursuivre toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 2.450.000,- (deux millions quatre cent cinquante mille Euros), représenté par 2.450 (deux mille quatre cent cinquante) actions de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de trois administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2004.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- CARRERA GLOBAL INVESTMENTS Ltd.....	2.449 actions
2.- BRIGHT GLOBAL S.A.....	1 action
Total.....	2.450 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 2.450.000,- (deux millions quatre cent cinquante mille Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société CARRERA LUXEMBOURG HOLDING S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ vingt neuf mille Euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et à l'instant le comparant ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
Sont nommés aux fonctions d'administrateurs, avec signature conjointe à deux:
a) Monsieur Jan Rottiers, administrateur, demeurant à Luxembourg (Luxembourg);
b) Monsieur David de Marco, administrateur, demeurant à Stegen (Luxembourg)
c) Monsieur Alain Lam, réviseur d'entreprises, demeurant à Mersch (Luxembourg),
La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:
la société CERTIFICA, S.à.r.l., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, vol. 142S, fol. 50, case 3. – Reçu 24.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2004.

J. Elvinger.

(018002.3/211/222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

SYNDICAT DES PHARMACIENS LUXEMBOURGEOIS, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-8008 Strassen, 70A, route d'Arlon.

Le SYNDICAT DES PHARMACIENS LUXEMBOURGEOIS, A.s.b.l., fondé en 1933 a transféré son siège social de L-2446 Howald, 12, Ceinture des Rosiers à L-8008 Strassen, 70A, route d'Arlon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 25 février 2004.

Pour le SYNDICAT DES PHARMACIENS LUXEMBOURGEOIS, A.s.b.l.

J. Dessouroux / R. Philippart

Trésorier / Secrétaire Général

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2004, réf. LSO-AN05774. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018412.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2004.

KINNY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 73.853.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2004, réf. LSO-AN04767, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 février 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(017992.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

KINNY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 73.853.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 19 janvier 2004

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de KINNY HOLDING S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2002;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;
- d'allouer la perte de l'exercice de EUR 1.849.438,45 dans le compte perte à reporter;
- de continuer les activités de la Société suite à la perte réalisée pour 2002 excédant 75% du capital souscrit;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes les opérations effectuées durant l'exercice social clôturant au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 19 janvier 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2004, réf. LSO-AN04766. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017993.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

KINNY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 73.853.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2004, réf. LSO-AN04771, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 février 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(017989.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

KINNY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 73.853.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 13 février 2004

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de KINNY HOLDING S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2003;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003;
- d'allouer le bénéfice de l'exercice de EUR 397.168,74 dans le compte perte à reporter;
- de procéder à la liquidation de la Société suite à la perte réalisée pour 2003 excédant 75% du capital souscrit;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes les opérations effectuées durant l'exercice social clôturant au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 13 février 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2004, réf. LSO-AN04769. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017990.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

RIVEPAR LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 65.545.

DISSOLUTION

In the year two thousand and four, on the seventeenth of February.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) BRPHP RIVEPAR, S.à r.l., a company with registered office in L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy,
- 2) HRO INVESTMENTS Ltd, a company with its administrative offices in Langtry House, La Motte Street, St. Helier, Jersey JE4 8QR, (Channel Islands),
- 3) BRP EUROPEAN PROPERTIES LIMITED PARTNERSHIP, a company with registered office at 10, St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02216 (U.S.A.),
- 4) ITP INVESTORS LLC, registered under number 3062707, a Delaware limited liability company with its registered office at c/o Corporation Service Company, 27111013 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, U.S.A., all here represented by Mr Christophe Gammal, economist, residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of three proxies given in Boston, Massachusetts, respectively Luxembourg, and St. Helier, Jersey, on February 13 and 17, 2004.

Said proxies after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such proxyholder acting as described here above, has requested the notary to state that:

- The appearing parties sub. 1) to 3) are the shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of RIVEPAR LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., (in liquidation) R. C. B Number 65.545, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated July 21, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 735 of October 12, 1998.

- The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated June 25, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1294 of September 6, 2002.

- The company's capital is set at seventy-five thousand (75,000.-) euro (EUR), represented by two thousand five hundred (2,500) shares of a par value of thirty (30.-) euro (EUR) each, divided in five (5) different A, B, C, D and E classes of shares representing five hundred (500) shares each, having all the same rights, all entirely subscribed and fully paid in.

Hereby BRPHP RIVEPAR, S.à r.l., prenamed, transfers the four hundred and fifteen (415) shares it owns in the company to ITP INVESTORS LLC, prenamed, for the price of one (1.-) euro.

HRO INVESTMENTS Ltd, prenamed, transfers the twenty-five hundred (25) shares it owns in the company to ITP INVESTORS LLC, prenamed, for the price of one (1.-) euro.

BRP EUROPEAN PROPERTIES LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, transfers the two thousand and sixty (2,060) shares it owns in the company to ITP INVESTORS LLC, prenamed, for the price of one (1.-) euro.

These transfers have been made with the agreement of all the partners and, if necessary, accepted for the company by its liquidator.

The transferee having thus become the sole shareholder of the company hereby resolves to proceed with the dissolution of the company with effect from today.

- The appearing party as liquidator of the company RIVEPAR LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., declares that the activity of the company has ceased, that the known liabilities of the said company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the company before any payment to himself; consequently the liquidation of the company is deemed to have been carried out and completed;

- it has fully knowledge of the articles of incorporation of the company and perfectly knows the financial situation of the company.

- it approves the last corporate accounts as on December 31, 2003 and the report of the liquidator established as on February 17, 2004.

- it grants full discharge to the liquidator of the company for its mandate up to this date.

- The books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

Upon these facts the notary stated the final dissolution of the company RIVEPAR LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the persons appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-sept février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) BRPHP RIVEPAR, S.à r.l., une société avec siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy,
 - 2) HRO INVESTMENTS Ltd, une société avec siège administratif à Langtry House, La Motte Street, St. Helier, Jersey JE4 8QR, (Channel Islands),
 - 3) BRP EUROPEAN PROPERTIES LIMITED PARTNERSHIP, une société avec siège social au 10, St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02216 (U.S.A.),
 - 4) ITP INVESTORS LLC, enregistrée sous le numéro 3062707, une société avec siège social à c/o Corporation Service Company, 27111013 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, U.S.A.,
- toutes ici représentées par Monsieur Christophe Gammal, économiste, demeurant à Esch-sur-Alzette, en vertu de trois procurations sous seing privé données à Boston, Massachusetts, respectivement Luxembourg et St.Héliér, Jersey, les 13 et 17 février 2004.

Lesquelles procurations après signature ne varient par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Ce mandataire, agissant comme indiqué ci-dessus, à requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Les comparantes sub. 1) à 3) sont les seules associées de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de RIVEPAR LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., (en liquidation), R. C. B numéro 65.545, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 21 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 735 du 12 octobre 1998.

- Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 25 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1294 du 6 septembre 2002.

- Le capital social de cette société est de soixante-quinze mille (75.000,-) euros (EUR), représenté par deux mille cinq cents (2.500) parts sociales d'une valeur nominale de trente (30,-) euros (EUR) chacune, divisées en cinq (5) catégories de parts A, B, C, D et E représentant chacune cinq cents (500) parts sociales, ayant toutes le mêmes droits, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- Par les présentes BRPHP RIVEPAR, S.à r.l., préqualifiée, cède les quatre cent quinze (415) parts sociales qu'elle détient dans la Société à ITP INVESTORS LLC, préqualifiée, au prix d'un (1,-) euro.

- Par les présentes HRO INVESTMENTS Ltd, préqualifiée, cède les vingt-cinq (25) parts sociales qu'elle détient dans la Société à ITP INVESTORS LLC, préqualifiée, au prix d'un (1,-) euro.

- Par les présentes BRP EUROPEAN PROPERTIES LIMITED PARTNERSHIP, préqualifiée, cède les deux mille soixante (2.060) parts sociales qu'elle détient dans la Société à ITP INVESTORS LLC, préqualifiée, au prix d'un (1,-) euro.

Ces cessions ont été effectuées avec l'accord de tous les associés et, pour autant que de besoin, acceptées par le liquidateur de la Société.

- La cessionnaire étant ainsi devenue propriétaire de la totalité des actions prononce la dissolution de la société avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société RIVEPAR LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- elle a pleinement connaissance des statuts de la société et de la situation financière de celle-ci.

- elle approuve les derniers comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2003, ainsi que le rapport du liquidateur établi en date du 17 février 2004.

- L'associée unique donne décharge pleine et entière au liquidateur de la société pour son mandat jusqu'à ce jour.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1940 Luxembourg, 174 route de Longwy.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la liquidation définitive de la société RIVEPAR LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Gammal, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, vol. 142S, fol. 58, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2004.

A. Schwachtgen

(017900.3/230/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

BRPHP RIVEPAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 65.810.

DISSOLUTION

In the year two thousand and four, on the seventeenth of February.
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) HB INSTITUTIONAL, LIMITED PARTNERSHIP, c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., a company with its registered office at 10, St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02216 (U.S.A.),

2) PB INSTITUTIONAL, LIMITED PARTNERSHIP, c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., a company with its registered office at 10, St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02216 (U.S.A.),

3) ITP INVESTORS LLC, registered under number 3062707, a Delaware limited liability company with its registered office at c/o Corporation Service Company, 27111013 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, U.S.A., all here represented by Mr Christophe Gammal, economist, residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of three proxies given in Boston, Massachusetts, on February 13, 2004.

Said proxies after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such proxyholder acting as described here above, has requested the notary to state that:

- The appearing parties sub. 1) to 2) are the shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of BRPHP RIVEPAR, S.à r.l., (in liquidation) R. C. B Number 65.810, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated August 4, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 774 of October 24, 1998.

-The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated June 25, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1315 of September 11, 2002.

- The company's capital is set at fifteen thousand (15,000.-) euro (EUR), represented by five hundred (500) shares of a par value of thirty (30.-) euro (EUR) each, divided in five (5) different A, B, C, D and E classes of shares representing one hundred (100) shares each, having all the same rights, all entirely subscribed and fully paid in.

Hereby HB INSTITUTIONAL, LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, transfers the three hundred (300) shares it owns in the company to ITP INVESTORS LLC, prenamed, for the price of one (1.-) euro.

PB INSTITUTIONAL, LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, transfers the two hundred (200) shares it owns in the company to ITP INVESTORS LLC, prenamed, for the price of one (1.-) euro.

These transfers have been made with the agreement of all the partners and, if necessary, accepted for the company by its liquidator.

The transferee having thus become the sole shareholder of the company hereby resolves to proceed with the dissolution of the company with effect from today.

- The appearing party as liquidator of the company BRPHP RIVEPAR, S.à r.l., declares that the activity of the company has ceased, that the known liabilities of the said company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the company before any payment to himself; consequently the liquidation of the company is deemed to have been carried out and completed;

- it has fully knowledge of the articles of incorporation of the company and perfectly knows the financial situation of the company.

- it approves the last corporate accounts as on December 31, 2003 and the report of the liquidator established as on February 17, 2004.

- it grants full discharge to the liquidator of the company for its mandate up to this date.

- The books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

Upon these facts the notary stated the final dissolution of the company BRPHP RIVEPAR, S.à r.l.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the persons appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-sept février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) HB INSTITUTIONAL, LIMITED PARTNERSHIP, c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., une société avec siège social au 10, St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02216 (U.S.A.),

2) PB INSTITUTIONAL, LIMITED PARTNERSHIP, c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., une société avec siège social au 10, St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02216 (U.S.A.),

3) ITP INVESTORS LLC, enregistrée sous le numéro 3062707, une société avec siège social à c/o Corporation Service Company, 27111013 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, U.S.A., toutes ici représentées par Monsieur Christophe Gammal, économiste, demeurant à Esch-sur-Alzette, en vertu de trois procurations sous seing privé données à Boston, Massachusetts, le 13 février 2004.

Lesquelles procurations après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Ce mandataire, agissant comme indiqué ci-dessus, à requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Les comparantes sub. 1) à 2) sont les seules associées de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de BRPHP RIVEPAR, S.à r.l., (en liquidation), R. C. B numéro 65.810, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 4 août 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 774 du 24 octobre 1998.

- Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 25 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1315 du 11 septembre 2002.

- Le capital social de cette société est de quinze mille (15.000,-) euros (EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de trente (30,-) euros (EUR) chacune, divisées en cinq (5) catégories de parts A, B, C, D et E représentant chacune cent (100) parts sociales, ayant toutes le mêmes droits, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- Par les présentes HB INSTITUTIONAL, LIMITED PARTNERSHIP, préqualifiée, cède les trois cents (300) parts sociales qu'elle détient dans la Société à ITP INVESTORS LLC, préqualifiée, au prix d'un (1,-) euro.

- Par les présentes PB INSTITUTIONAL, LIMITED PARTNERSHIP, préqualifiée, cède les deux cents (200) parts sociales qu'elle détient dans la Société à ITP INVESTORS LLC, préqualifiée, au prix d'un (1,-) euro.

Ces cessions ont été effectuées avec l'accord de tous les associés et, pour autant que de besoin, acceptées par le liquidateur de la Société.

- La cessionnaire étant ainsi devenue propriétaire de la totalité des actions prononce la dissolution de la société avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société BRPHP RIVEPAR, S.à r.l., déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- elle a pleinement connaissance des statuts de la société et de la situation financière de celle-ci.

- elle approuve les derniers comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2003, ainsi que le rapport du liquidateur établi en date du 17 février 2004.

- L'associée unique donne décharge pleine et entière au liquidateur de la société pour son mandat jusqu'à ce jour.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1940 Luxembourg, 174 route de Longwy.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la liquidation définitive de la société BRPHP RIVEPAR, S.à r.l.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Gammal, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, vol. 142S, fol. 58, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2004.

A. Schwachtgen.

(017898.3/230/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

PET INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 99.137.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-first day of January.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Anastasios Tsakaridis, architect, born on August 21, 1949 in Kozani, Greece, residing at 312, South Salem Drive, Schaumburg, Illinois 60193, United States of America

2. J. Angel Cardenas, general contractor, born on August 2, 1948 in Tecoman, Colima, Mexico, residing at 17, W. 203 Monterey, Oak Brook Terrace, Illinois 60181, United States of America

3. James Anderson, consultant, born on February 16, 1949 in Storm Lake, Iowa, United States of America, residing at 2540, Clark Avenue, Marion, Iowa 52302, United States of America

4. Steven Greif, dentist, born on July 19, 1961 in Cedar Rapids, Iowa, United States of America, residing at 637, Augusta Drive SE, Cedar Rapids, Iowa 52403, United States of America

all here represented by Mrs. Cornelia Mettlen, employee, with professional address at 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach,

by virtue of four proxies given under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name PET INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Münsbach (municipality of Schüttrange).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties by the joint signatures of two managers, obligatorily one manager of category A and one manager of category B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, with at least the presence or the representation of one Category B Manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers (as the case may be) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the preceding accounting year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by Law or by the Articles.

Art. 13. The manager or the board of managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights in proportion to his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2004.

Subscription - Payment

The five hundred (500) shares have been subscribed as follows:

- Mr Anastasios Tsakaridis, prenamed, two hundred and five shares.....	205
- Mr J. Angel Cardenas, prenamed, two hundred and five shares.....	205
- Mr James Anderson, prenamed, forty-five shares.....	45
- Mr Steven Greif, prenamed, forty-five shares.....	45
Total: five hundred shares.....	500

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Resolutions of the shareholders

1) The Company will be administered by the following managers:

Category A managers:

- Mr Christopher Hodgson, accountant, born on June 16, 1969 in Ames, Iowa, (United States of America), residing at 4210, 87th Street, Urbandale, Iowa 50322, United States of America;

- Mr Anastasios Tsakaridis, architect, born on August 21, 1949 in Kozani (Greece), residing at 312, South Salem Drive, Shaumburg, Illinois 60193, United States of America

- Mr J. Angel Cardenas, general contractor, born on August 2, 1948 in Tecoman, Colima (Mexico), residing at 17, W. 203 Monterey, Oak Brook Terrace, Illinois 60181, United States of America

- Mr James Anderson, consultant, born on February 16, 1949 in Storm Lake, Iowa (United States of America), residing at 2540, Clark Avenue, Marion, Iowa 52302, United States of America

Category B manager:

- Mr Marcel Stephany, expert comptable et fiscal, born on September 4, 1951 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of their mandate is unlimited. The company will be validly committed towards third parties by the joint signatures of two managers, obligatorily one manager of category A and one manager of category B.

2) The address of the registered office of the Company is fixed at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Anastasios Tsakaridis, architecte, né le 21 août 1949 à Kozani, Grèce, demeurant au 312, South Salem Drive, Shaumburg, Illinois 60193, Etats-Unis d'Amérique;

2. J. Angel Cardenas, entrepreneur, né le 2 août 1948 à Tecoman, Colima, Mexique, demeurant au 17, W. 203 Monterey, Oak Brook Terrace, Illinois 60181, Etats-Unis d'Amérique;

3. James Anderson, consultant, né le 16 février 1949 à Storm Lake, Iowa, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 2540, Clark Avenue, Marion, Iowa 52302, Etats-Unis d'Amérique;

4. Steven Greif, dentiste, né le 19 juillet 1961 à Cedar Rapids, Iowa, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 637, Augusta Drive SE, Cedar Rapids, Iowa 52403, Etats-Unis d'Amérique.

ici représentés par Madame Cornelia Mettlen, employée, avec adresse professionnelle à 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach,

en vertu de quatre procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination PET INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Münsbach (commune de Schüttrange).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des prescriptions de l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique, en cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants, dont, au moins, la signature d'un gérant de catégorie A et la signature d'un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, avec au moins la présence ou la représentation d'un gérant de catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2004.

Souscription - Libération

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

- M. Anastasios Tsakaridis, prénommé, deux cent et cinq parts sociales	205
- M. J. Angel Cardenas, prénommé, deux cent et cinq parts sociales	205
- M. James Anderson, prénommé, quarante-cinq parts sociales	45
- M. Steven Greif, prénommé, quarante-cinq parts sociales	45
Total: cinq cents parts sociales	<u>500</u>

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille Euro (EUR 2.000,-).

Décision des associés

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

Gérants de catégorie A:

- Mr Christopher Hodgson, comptable, né le 16 juin 1969 à Ames, Iowa, (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 4210, 87th Street, Urbandale, Iowa 50322, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Anastasios Tsakaridis, architecte, né le 21 août 1949 à Kozani (Grèce), demeurant au 312, South Salem Drive, Shaumburg, Illinois 60193, Etats-Unis d'Amérique;
- M. J. Angel Cardenas, entrepreneur, né le 2 août 1948 à Tecoman, Colima (Mexique), demeurant au 17, W. 203 Monterey, Oak Brook Terrace, Illinois 60181, Etats-Unis d'Amérique;
- M. James Anderson, consultant, né le 16 février 1949 à Storm Lake, Iowa (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 2540, Clark Avenue, Marion, Iowa 52302, Etats-Unis d'Amérique;

Gérant de catégorie B:

- Mr Marcel Stephany, expert comptable et fiscal, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de leur mandat est illimitée. La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants, dont, au moins, la signature d'un gérant de catégorie A et la signature d'un gérant de catégorie B.

2) L'adresse du siège social est fixée 22, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Mettlen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 24, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2004.

J. Elvinger.

(017997.3/211/297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

ROSETTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 31.733.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 2 février 2004

- La démission de M. Rolf Santschi, administrateur, est acceptée avec effet au 28 janvier 2004.
- CORDICO MANAGEMENT AG, 36, Cura Treuinstitut, Staedtle, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein, est nommée administrateur en remplacement avec effet au 28 janvier 2004, sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 20 février 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2004, réf. LSO-AN04877. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018031.3/631/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

HELLENIC FINANCE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 70.322.

In the year two thousand and four, on eleventh of February.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Luxembourg société en commandite par actions, HELLENIC FINANCE S.C.A. (the Company), having its registered office at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, incorporated on 10th June, 1999 pursuant to a notarial deed recorded by the undersigned notary, published in the Mé-morial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 654 dated 28th August, 1999 on page 31346 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 70.322.

The meeting is opened at five p.m. and is chaired by Ms Béatriz Gonzalez Raposo, private employee, with professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, representing the General Partner HELLENIC FINANCE, S.à r.l., R. C. Luxembourg B 70.321, a company with registered office at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on February 11, 2004.

Such proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with it.

The chairman appoints Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, as secretary of the meeting.

The meeting elects Mr Marc Prospert, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, as scrutineer of the meeting.

The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the Members of the Bureau or as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented at the meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will remain attached to these minutes and which will be signed by the holders of powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the Members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney will remain attached to these minutes.

II. It appears from the attendance list that all 12,500 (twelve thousand five hundred) shares in registered form comprising 1 (one) management share held by the General Partner (associé commandité) and 12,499 (twelve thousand four hundred ninety nine) ordinary shares held by the limited partners (associés commanditaires) representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to EUR 125,000 (one hundred and twenty-five thousand euro), are present or duly represented at the meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to, the meeting. The meeting decides to waive the convening notices.

III. In accordance with articles 20 and 21 of the Company's articles of incorporation and with articles 67-1 and 103 of the Luxembourg act dated 10th August, 1915 concerning commercial companies, as amended (the Companies Act 1915), resolutions in respect of the liquidation of the Company and the appointment and determination of the powers of the liquidator(s) shall require not less than a 50 (fifty) per cent. quorum and shall only be passed by a majority vote of 2/3rd (two thirds) of the shareholders of the Company present or represented. It follows from the above that the relevant quorum requirement is met and that the meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the points on the agenda.

IV. The agenda of the meeting is as follows:

1. the decision to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
2. the decision to appoint LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company (the Liquidator);
3. the determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company; and
4. the decision to instruct the Liquidator to execute, realise and dispose, at the best of its abilities and with regard to the circumstances, all the assets of the Company and to pay all the debts and liabilities of the Company.

V. After deliberation, the meeting passed, by unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The meeting resolves to appoint LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company (the Liquidator).

The Liquidator has the widest powers to do everything which is required for the liquidation of the Company and the execution, realisation and disposal of the assets and the payment of the debts and liabilities of the Company under its sole signature.

Third resolution

The meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Companies Act 1915.

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Companies Act 1915, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders of the Company.

The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company in accordance with article 148 of the Companies Act 1915.

Fourth resolution

The meeting resolves to instruct the Liquidator to execute, realise and dispose at the best of its abilities and with regard to the circumstances, all the assets of the Company and to pay all the debts and liabilities of the Company.

There being no further business on the agenda of the meeting, the meeting was closed at five fifteen p.m.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons, and in the case of discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing persons, the said persons signed together with Us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le onze février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions, HELLENIC FINANCE S.C.A. (ci-après, la Société), ayant son siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 10 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 654 du 28 août 1999 à la page 31346 et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.322.

La séance est ouverte à dix-sept heures sous la présidence de Mademoiselle Béatriz Gonzalez Raposo, employée privée, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, représentant l'Associé Commandité HELLENIC FINANCE, S.à r.l., R. C. Luxembourg B 70.321, une société avec siège social au 7, Val Ste. Croix, L-1371 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 11 février 2004.

Ladite procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, Mademoiselle la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont inscrits sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement et qui sera signée par les mandataires des actionnaires non présents et des membres du Bureau. Ladite liste, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées aux présentes.

II. Il résulte de cette liste de présence que toutes les 12.500 (douze mille cinq cents) actions nominatives comprenant 1 (une) action de commandité détenue par l'Actionnaire Commandité et 12.499 (douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf) actions de commanditaire détenues par les actionnaires commanditaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société qui est de EUR 125.000 (cent vingt-cinq mille euros), sont présentes ou représentées à l'Assemblée. Les actionnaires présents ou représentés déclarent, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et renonçant expressément aux formalités de convocation. L'Assemblée déclare renoncer expressément aux formalités de convocation.

III. Conformément aux articles 20 et 21 des statuts de la Société et aux articles 67-1 et 103 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (ci-après, la Loi de 1915), les résolutions portant sur la liquidation de la Société ainsi que la nomination et la détermination des pouvoirs du (des) liquidateur(s) nécessitent un quorum de présence de 50% (cinquante pour cent) et ne seront adoptées qu'à une majorité des 2/3 (deux tiers) des votes des actionnaires présents ou représentés. Il résulte de ce qui précède que le quorum, requis pour adopter les résolutions, a été obtenu de sorte que l'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. dissolution et liquidation volontaire de la Société;
2. nomination de LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. comme liquidateur de la Société (ci-après le Liquidateur), en relation avec la liquidation volontaire de la Société;
3. détermination des pouvoirs à conférer au Liquidateur et de la procédure de liquidation; et
4. décision de charger le Liquidateur d'exécuter, de réaliser et de disposer au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

V. Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre et liquider volontairement la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer en tant que liquidateur LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (ci-après, le Liquidateur), en relation avec la liquidation volontaire de la Société.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir sous sa seule signature tout acte nécessaire pour la liquidation de la Société et l'exécution, la réalisation et la disposition de son actif et le paiement de ses dettes et de ses obligations.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la Loi de 1915.

Le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, y compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires de la Société. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de charger le Liquidateur d'exécuter, de réaliser et de disposer, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes et obligations de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-sept heures quinze.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes personnes comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Gonzalez Raposo, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, vol. 142S, fol. 51, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2004.

A. Schwachtgen.

(017889.3/230/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

RIPLI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 76.724.

Par décision du conseil d'administration en date du 30 janvier 2004:

- La démission de M. Malcolm K. Becker, administrateur, est acceptée avec effet au 17 mars 2003.

- Monsieur Herman Troskie, demeurant au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, est nommé administrateur en remplacement avec effet au 17 mars 2003.

Luxembourg, le 23 février 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2004, réf. LSO-AN04872. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018027.3/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

SCI RUE DU BOIS, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2380 Luxembourg, 14, rue Charles Quint.

DISSOLUTION

A comparu:

- 1) l'associée Mlle Christiane Koch, demeurant à L-2265 Luxembourg
- 2) l'associée Mme Nicole Koch-Stein demeurant à L-2380 Luxembourg
- 3) l'associé M. André Koch demeurant à L-2380 Luxembourg

Les associés décident à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- que les comparants déclarent expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite société, avec effet au 31 décembre 2003.

- que l'actif et passif connu ou inconnu de cette société sera pris à charge des associés.

- que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés au siège social où ils seront déposés pendant cinq années.

Et lecture faite, les associés ont signé.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Signatures
Les associés

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03507. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Dissolution et Liquidation

A comparu:

- 1) l'associée Mlle Christiane Koch, demeurant à L-2265 Luxembourg
- 2) l'associée Mme Nicole Koch-Stein demeurant à L-2380 Luxembourg
- 3) l'associé M. André Koch demeurant à L-2380 Luxembourg

Les associés ont décidé à l'unanimité des voix:

- que la société est définitivement liquidée et dissoute, avec effet au 31 décembre 2003 et que décharge est accordée pour autant que de besoin aux associés-liquidateurs.

Et lecture faite, les associés ont signé.

Luxembourg, le 20 février 2004.

Signatures
Les associés

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2004, réf. LSO-AN04805. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017991.3/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

OWEST HOLDING I S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 77.628.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2004, réf. LSO-AN05109, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

(018029.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

OWEST HOLDING I S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 77.628.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 14 novembre 2003

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003:

Conseil d'Administration:

- M. Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
- M. Lino Berti, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- M. Jean-Pierre Verlaine, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- M. Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux Comptes:

ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2004, réf. LSO-AN05108. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018026.3/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

ARIACO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 30.727.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 janvier 2004 que:

- Le siège social a été transféré du 18, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 février 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2004, réf. LSO-AN05040. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018050.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

DESIGN DECO PUB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. du Scheleck II.
R. C. Luxembourg B 59.336.

—
EXTRAITS

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement à Luxembourg en date du 7 juillet 2003 que:

- Le mandat des administrateurs étant venu à échéance à la date du 9 juin 2003, l'Assemblée décide de renouveler les mandats de Monsieur Hervé Fonck et Madame Isabelle Dominici qui prendront fin à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Annuelle Statutaire.

- Est nommée aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Sprinski dont les mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué ont pris fin, Monsieur Kamel Dif, demeurant 3, Impasse des Grillons, F-57440 Algrange.

- L'Assemblée autorise le conseil d'administration à nommer Monsieur Hervé Fonck au poste d'administrateur-délégué.

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société AERT SEKRETARIAT, S.à r.l., ayant son siège social à L-3313 Bergem, 11, Grand-Rue qui prendra fin à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Annuelle Statutaire.

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration qui s'est tenu au siège social en date du 7 juillet 2003 que:

- Monsieur Hervé Fonck a été nommé aux fonctions d'administrateur-délégué.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour inscription - réquisition

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05457. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018359.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2004.

MATERIAUX D'AUTREFOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8086 Bertrange, 18, Cité Am Wenkel.
R. C. Luxembourg B 94.054.

—
EXTRAITS

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue au siège social en date du 9 février 2004 que:

Suite à la nomination par le conseil d'administration en date du 13 juin 2003 de Monsieur Théodore Snitselaar à la fonction d'administrateur-délégué, la société se trouve engagée par la cosignature obligatoire de l'administrateur-délégué pour tout ce qui concerne l'activité de commerce d'articles pour le bâtiment.

Luxembourg, le 17 février 2004.

Pour extrait conforme

Pour inscription - réquisition

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2004, réf. LSO-AN04623. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018364.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2004.

EUROPEAN COLLECTIVE INTEGRAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 85.125.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2004, réf. LSO-AN04410, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 février 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(018013.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

EUROPEAN COLLECTIVE INTEGRAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 85.125.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 9 février 2004

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de EUROPEAN COLLECTIVE INTEGRAL LUXEMBOURG S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2002;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;
- d'allouer la perte de l'exercice comme suit:

- report à nouveau de la perte de 3.061,49 EUR

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes les opérations effectuées jusqu'au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 9 février 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Managing Director

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2004, réf. LSO-AN04411. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018014.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

GUNAWAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 73.849.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2004, réf. LSO-AN04760, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 février 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(018001.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

GUNAWAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 73.849.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 22 janvier 2004

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de GUNAWAN HOLDING S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2002;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;
- d'allouer la perte de l'exercice de EUR 912.825,84 dans le compte perte à reporter;
- de continuer les activités de la Société suite à la perte réalisée pour 2002 excédant 75% du capital souscrit;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes les opérations effectuées durant l'exercice social clôturant au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 22 janvier 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2004, réf. LSO-AN04761. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018003.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

GUNAWAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 73.849.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2004, réf. LSO-AN04764, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 février 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(017996.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

GUNAWAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 73.849.

—
Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 16 février 2004

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de GUNAWAN HOLDING S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2003;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003;
- d'allouer la perte de l'exercice de EUR 807.920,74 dans le compte perte à reporter;
- de procéder à la liquidation de la Société suite à la perte réalisée pour 2003 excédant 75% du capital souscrit;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes les opérations effectuées durant l'exercice social clôturant au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 16 février 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2004, réf. LSO-AN04763. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017998.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

RAYOL FILMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 39, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 99.183.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-huit février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) FOXHEAD OVERSEAS S.A., enregistrée sous le N° 32.579, et ayant son siège social à Belize, Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City,

ici représentée par Monsieur Philippe Chantereau, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl,

en vertu d'un mandat général, donné à Belize City, Belize, le 28 janvier 2004.

2) BURLING MANAGEMENT LTD, enregistrée sous le N° 23.198, et ayant son siège social à Belize, Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City,

ici représentée par Monsieur Philippe Chantereau, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl,

en vertu d'un mandat général, donné à Belize City, Belize, le 11 décembre 2001.

Lesquels mandats généraux resteront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

Lesquelles comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de RAYOL FILMS S.A.

Le siège social est établi à Bertrange.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'étude, la recherche, le développement, la rédaction, la production, la préparation, l'exploitation, l'émission et la distribution de toutes oeuvres créatives, y inclus mais non limité à des productions littéraires, artistiques, musicales et audiovisuelles de toutes sortes.

La société a également pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres.

La société a par ailleurs pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations pour son propre compte.

D'autre part, la société a pour objet, pour son compte ou pour compte de tiers, l'accomplissement au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, de toutes prestations en matière de marketing, gestion, conseils et études de marché dans le domaine audiovisuel.

En général, elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros (EUR) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros (EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont l'une doit être celle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 25 mai de chaque année à 10.00 heures, même si ce jour est un jour férié ou un dimanche, à Bertrange au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq (5) jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

- | | |
|---|-------|
| 1) FOXHEAD OVERSEAS S.A., préqualifiée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions | 3.099 |
| 2) BURLING MANAGEMENT LTD, préqualifiée, une action | 1 |

Total: trois mille cent actions. 3.100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille (31.000,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cent cinquante (1.650,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur James dit Jimmy de Brabant, directeur de sociétés, né le 20 mars 1953 à Neuilly-sur-Seine, France, demeurant à L-2550 Luxembourg, 40, avenue du 10 Septembre,
 - b) Monsieur Luc Jaguelin, directeur commercial, né le 14 décembre 1955 à Bouchamps-les-Craon, demeurant à L-4337 Esch-sur-Alzette, 1, rue de Turin,
 - c) Monsieur Philippe Chantereau, expert-comptable, né le 27 avril 1962 à Blois, France, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
IG INVESTMENTS S.A., R.C. B Numéro 66.562, une société avec siège social au 2, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2008.
- 5) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté d'élire en son sein Monsieur James de Brabant, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager la Société par sa seule signature.
- 6) Le siège social de la Société est fixé à L-8080 Bertrange, 39, route de Longwy.

Réunion du Conseil d'Administration

Et à l'instant, s'est réuni le Conseil d'Administration qui, après avoir constaté que la totalité de ses membres était présente ou représentée, a décidé à l'unanimité des voix d'élire Monsieur James de Brabant, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager la Société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Chantereau, J. de Brabant, L. Jaguelin, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2004, vol. 20CS, fol. 40, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2004.

A. Schwachtgen.

(018447.3/230/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2004.

VALUMACO LUSSEMBURGO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 81.612.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu au siège social le 23 janvier 2004

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Madame Maryse Santini de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur avec effet au 23 janvier 2004 Monsieur Luca Lazzati, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société conformément à la loi et aux statuts.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2004, réf. LSO-AN04472. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018033.3/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

AREA 51 PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 99.185.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-neuf février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Avenido Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama - République de Panama, immatriculée au Registre public de Panama sous n° 341483, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 17 février 2004,

2) La société ST AYMAR S.A., ayant son siège social à Avenido Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama - République de Panama, immatriculée au Registre public de Panama sous n° 378 637,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 17 février 2004.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de AREA 51 PROPERTIES S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) divisé en dix-sept mille cinq cent (17.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anni-

versaïre de la publication de l'acte du 19 février 2004 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- de fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;
- de déterminer les conditions de souscription et de libération;
- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;
- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;
- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;
- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Les opérations suivantes sont de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale des actionnaires:

- Céder des parts ou des actions détenues dans des sociétés tierces,
- Céder des immeubles,
- Mettre en gage ou dresser des hypothèques sur des parts ou des actions détenues dans des sociétés tierces ou sur des immeubles,
- Donner en garantie les comptes courants de la société ou les parts détenues dans des sociétés tierces,

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 23 avril à 10.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.
Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2005.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, préqualifiée, huit mille sept cent cinquante actions	8.750
2) La société ST AYMAR S.A., préqualifiée, huit mille sept cent cinquante actions	8.750
Total: dix-sept mille cinq cent actions	17.500

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents (1.500,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé au 4 et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 2 décembre 1943 à Esch-sur-Alzette - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
 - b) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
 - c) Madame Andrea Dany, employée privée, née le 14 août 1973 à Trèves - Allemagne et domiciliée professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
 - d) Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28/10/1961 à Arlon - Belgique et domiciliée professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.
- 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Koeune, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2004, vol. 20CS, fol. 41, case 4. – Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2004.

A. Schwachtgen.

(018443.3/230/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2004.

KOMPLET BENELUX, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Weiswampach.

R. C. Diekirch B 1.994.

—
Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement

L'an deux mille deux, le dix neuf juin.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité en commandite KOMPLET BENELUX, GmbH,

ayant son siège à Weiswampach, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 1.994.

L'Assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Fritz Claus Schafer.

Il est appelé aux fonctions de secrétaire Monsieur Martin Schafer.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Madame Michèle Wansart.

Le bureau constate:

1. Que tous les associés présents ou représentés et le nombre des parts sociales détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur, les associés présents ou représentés.

La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2. Qu'il apparaît de la prédite liste de présence que tous les associés sont représentés à l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les associés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes de l'exercice 2001 et décharge à donner au Gérant.

2. Transformation du capital en euros.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité des voix d'approuver les comptes de l'exercice 2001 et donne pleine et entière décharge au Gérant.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, à l'unanimité des voix, décide de convertir le capital en euros, dans le respect des règles de la loi du 10 décembre 1988, pour le porter à 12.500,- EUR par conversion du capital social souscrit en LUF et incorporation du bénéfice reporté à concurrence de 105,30 EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03277. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(900799.3/203/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 février 2004.

KOMPLET BENELUX, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9952 Drinklange, Maison 1H.

R. C. Diekirch B 1.994.

—
Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(900800.3/203/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 février 2004.
